



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 41823

## Texte de la question

M. Jean-Claude Paix attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intention du Gouvernement de la République de Chypre de faire juger les responsables d'assassinats d'otages chypriotes grecs par un tribunal pénal international. En effet, dès la ratification du traité d'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie, M. Dentkash, chef de la communauté chypriote turque, a déclaré que les 1 619 otages chypriotes grecs, détenus depuis l'invasion de Chypre en 1974, avaient été livrés à des « bandes incontrôlées » qui les auraient massacrés. Aussi souhaiterait-il connaître la position du Gouvernement sur cette question.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le problème des personnes disparues à Chypre. En l'absence de preuves, l'organisation des Nations unies reconnaît implicitement que les personnes disparues (1 493 cas sont à ce jour officiellement répertoriés) depuis l'invasion turque de Chypre en 1974 sont malheureusement mortes. De leur côté, les autorités chypriotes à Nicosie ne demandent pas, semble-t-il, la traduction d'éventuels responsables devant un tribunal pénal international, mais exigent en revanche que des informations précises soient fournies au comité tripartite sur les disparus. La France, pour sa part, est disposée à contribuer à toute initiative visant à donner plus de substance à ce comité et à améliorer la coopération avec la commission d'enquête des Nations unies. Conformément à notre tradition d'attachement au respect des Droits de l'homme, nous souhaitons que ce drame pour les familles directement touchées puisse être résolu à la faveur d'une reprise, que nous espérons prochaine, des contacts intercommunautaires interrompus depuis fin 1994. Plus généralement, la France n'a cessé d'exprimer le souhait que la question de Chypre trouve une solution juste et durable conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies. Elle poursuivra ses efforts pour contribuer à faire avancer un règlement politique global.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paix Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41823

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4039

**Erratum de la question publiée le :** 30 septembre 1996

**Réponse publiée le :** 16 septembre 1996, page 4915